Délit d'audience

Par **So**, le **18/10/2005** à **19:40**

Bonsoir!

Connaissez-vous la différence entre un [b:wzftmscq]délit d'audience[/b:wzftmscq] et un [b:wzftmscq]manquement à l'audience[/b:wzftmscq]?

Je pose cette question car je sais que le Procureur Général peut saisir le conseil de discipline en cas de manquement à l'audience par un avocat.
En revanche, il n'a aucun pouvoir en cas de délit d'audience...

Merci d'avance! :))

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés